

**ÉLECTIONS**  
**2015**  
cgt



**SYNDICAT GENERAL**

**CGT**

**Du port du Havre**

[www.cgt-gpmh.com](http://www.cgt-gpmh.com)

## **Le 7 Avril, Votez CGT**

Dans le cadre des élections professionnelles, le vote par correspondance sera mis en place pour les salariés qui seront dans l'impossibilité de se rendre au bureau de vote le jour du scrutin en raison :

- De l'éloignement du lieu de travail
- D'absences régulières (congs, RTT, maladie, accident du travail, repos, récupération ...)
- De congés maternité, paternité, parental d'éducation à la date du scrutin
- De missions hors du havre
- De stages de formation à l'extérieur
- De toute absence régulière dont la programmation peut être connue
- Du travail de nuit
- Autres cas validés par le service relations du travail

Pour ce faire, il faut impérativement que chaque salarié qui souhaite voter par correspondance et qui est dans l'une des situations décrites ci-dessus, se fasse connaître auprès du service relation du travail (Helene Roger, poste 7220),

### **Le 19 mars 2015 au plus tard**

Il est également convenu que l'ensemble des marins d'exécution, des officiers de dragage ainsi que ceux en CFC puissent voter par correspondance.

**Le 7 Avril 2015**

*La CGT,  
votre meilleur atout*